



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

COMMUNE DE :

IMPÉRATIF

➤ **Pièces à joindre :**

- Un **plan de situation** (fond de carte routière, IGN)
- Un **extrait cadastral**
- Un **plan de masse** à l'échelle sur lequel figureront l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement
- L'autorisation de rejet écrite de la commune ou du département le cas échéant

DEMANDEUR

Date de la demande : / /

Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / /

Adresse de l'immeuble :
.....

Code postal : Commune :

Section et numéro du cadastre du projet :



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

Propriétaire de l'immeuble

Nom et prénom :

.....

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble)

.....

Code postal : Commune :

Tél. :

(Pour un retour de dossier plus rapide) Adresse mail :

Concepteur du projet

Nom et adresse :

.....

Tél. :

Installateur prévu

Nom et adresse :

.....

Tél. :



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE	Cocher les pièces fournies
Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>
Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale	<input type="checkbox"/>
Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé	<input type="checkbox"/>
Le présent formulaire dûment complété (8 pages)	<input type="checkbox"/>
Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant : Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...) Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

HABITATION

NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE
 REHABILITATION DE L'EXISTANT

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de chambres définitives :

Nombre d'équivalent habitant (pour filière compacte et/ou micro station d'épuration) :

- Résidence : principale secondaire
 usage professionnel, (nature :.....)

TERRAIN

Terrain

- Superficie totale de la parcelle : m2
- Superficie disponible pour l'assainissement : m2
- Nature du sol :.....
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 faible <5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
 OUI NON
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
 OUI NON
Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON
si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen? OUI NON Ne sait pas
Est-il destiné à la consommation humaine ?
 OUI NON Ne sait pas
si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Destination des eaux pluviales

- rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
 infiltration sur la parcelle
 rétention (cuve, mare...)
 autre, préciser

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

DEFINITION DE LA FILIERE ENVISAGEE

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- **Type de prétraitement :** Fosse septique toutes eaux de.....m³ Autre dispositif (installation d'épuration biologique à boues activées ou cultures fixées) :.....m³

- **Appareils annexes supplémentaires** (éventuellement) :
 - Préfiltre extérieur à la fosse de.....litres
 - Bac dégraisseur de.....litres
 - Autres :.....

- **Dispositif de relèvement** (éventuellement) :
 - Volume du poste :.....litres
 - Type de pompe :.....
 - Débit de la pompe :.....m³/h

- **Une ventilation en amont du prétraitement est elle prévue ?**
 - Oui Non

- **Une ventilation en aval du prétraitement est elle prévue ?**
 - Oui Non

Un extracteur statique ou éolien est il prévu ? Oui Non

- **Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?** (en zone inondable ou nappe d'eau affleurante)
 - Oui Non

- **Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?** (si passage de véhicule)
 - Oui Non

Le dispositif de traitement des eaux usées

➤ **Terrain « perméable » :**

tranchées d'épandage à faible profondeur : Nombre de tranchées :.....
Longueur d'une tranchée :.....m
Profondeur de tranchée :.....m

lit d'épandage : Surface :.....m²
Longueur du lit :.....m
Largeur du lit :.....m

lit filtrant non drainé à flux vertical : Surface :.....m²
Longueur :.....m
Largeur :.....m
Epaisseur de sable :.....m

➤ **Terrain « imperméable » :**

lit filtrant drainé à flux vertical : Surface :.....m²
Longueur :.....m
Largeur :.....m
Epaisseur de sable :.....m

➤ **Terrain en zone inondable ou lorsque la nappe d'eau est affleurante :**

tertre d'infiltration : Surface au sol (base).....m²
Surface au sommet (surface de sable).....m²
Longueur au sommet :.....m
Largeur :.....m
Epaisseur de sable :.....m



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

Le dispositif de traitement des eaux usées

➤ **Autres :**

Système compact ou micro station:

Nom :

Type/modèle (nombre EH) :

N° Agrément Ministériel :

Autre système : Nom :

Type/modèle (nombre EH) :

N° Agrément Ministériel :

➤ **Ventilation si obligatoire :**

▪ **Une ventilation en amont est-elle prévue ?**

Oui Non

▪ **Une ventilation en aval est-elle prévue ?**

Oui Non

Un extracteur statique est-il prévu ? Oui Non

Un extracteur éolien est-il prévu ? Oui Non

▪ **Distance minimale :**

- par rapport à l'habitation : m

- par rapport à la limite de parcelle : m

- par rapport aux arbres : m

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

▪ Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) :

▪ Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) : si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?

OUI NON si oui, la joindre à votre demande.

▪ Rejet par puits d'infiltration :

possédez-vous une dérogation communale ?

OUI NON si oui, la joindre à votre demande.



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

TARIFS DES PRESTATIONS
Applicable au 1^{er} juillet 2023*

Imprimé à retourner par courrier ou par mail à :
VEOLIA - 59 rue Sarrault – 18203 SAINT AMAND MONTROND CEDEX
ou sebastien.bal@veolia.com

Merci de bien vouloir cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous.

		PRESTATION	PRIX HT	PRIX TTC (TVA10%)
		INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE		
A1		Contrôle de conception et implantation avec étude de sol (Test de percolation – Méthode Porchet si infiltration prévue sur la parcelle)	186,20€	204,82 €
A1-2		Contrôle de conception et implantation avec déplacement sans étude de sol (rejet vers exutoire sans infiltration)	119,70€	131,67€
A1-3		Contrôle de conception suite modification de projet avec déplacement	113,50€	124,85€
A1-4		Contrôle de conception et implantation suite à modification de projet sans déplacement	74,48€	81,93€
A2		Contrôle de bonne exécution des travaux	127,68€	140,45€
A2-2		Contre-visite de bonne exécution des travaux	113,50€	124,85€
		INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE DE PLUS DE 20 EH		
C1		Contrôle de conception et implantation des installations neuves de plus de 20 EH	512,05€	563,25€
C2		Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves de plus de 20 EH	351,12€	386,23€

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

Fait à le

Lu et approuvé

Signature

*tarifs actualisés tous les ans au 1er juillet



Veolia Eau
Agence du Cher
59, Rue Sarrault – CS 40080
18203 Saint-Amand-Montrond Cedex
Tel : 02.48.96.99.16

**Formulaire de décharge en cas d'absence d'étude de sol
(Rejet vers exutoire sans infiltration)**

Extrait de l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009

Chapitre III
**Prescriptions techniques minimales
applicables à l'évacuation**

Section 1

Cas général : évacuation par le sol

Art. 11. – Les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si sa **perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h**. Les eaux usées traitées, pour les mêmes conditions de perméabilité, peuvent être réutilisées pour l'irrigation souterraine de végétaux, dans la parcelle, à l'exception de l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine, et sous réserve d'une absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées.

Section 2

Cas particuliers :

autres modes d'évacuation

Art. 12. – Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11 ci-dessus, les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Décharge

Je soussigné (propriétaire) déclare ne pas souhaiter faire réaliser une étude de sol tel que prévu à l'article 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (Art 15).

De ce fait, je renonce donc à tout recours contre la Société VEOLIA, le technicien du SPANC ou l'entrepreneur ayant réalisé les travaux en cas de mauvais fonctionnement de l'installation de traitement des eaux usées située au

J'atteste avoir été informé que je suis responsable des effluents traités qui sont évacués hors de ma propriété. Je serai donc le seul et unique responsable si une pollution ponctuelle ou chronique du milieu naturel en provenance de mon immeuble est détectée.

Nom, prénom et signature
(Précédé de la mention lu et approuvé)

Date